L’hiver vous attend.

Bienvenue à la Mercedes-Benz Winter Experience.

Maîtrisez l'hiver.

Découvrez la fascination exercée par nos modèles 4MATIC lors d'un cours de conduite hivernale exclusif sur neige et sur verglas. Nous vous montrons comment vous déplacer en toute sécurité, même en hiver, et comment garder votre sang-froid, même dans les situations difficiles. Vivez un maximum de bonheur au volant sur les parcours de drift et d'agilité, testez vos capacités dans l'espace tout-terrain lors de descentes et de montées abruptes. Savourez le bonheur au volant sous sa forme la plus pure lors d'une expérience hivernale unique en son genre. Nous vous attendons.

Le cours de conduite.

Vous apprenez à maîtriser une Mercedes-Benz sur neige et sur verglas à différentes stations. Comment redresser un véhicule en dérapage, et comment effectuer une manœuvre d'évitement sur un sol glissant? Vivez un maximum de bonheur au volant sur les parcours de drift et d'agilité sur un terrain d'entraînement fermé, et testez nos modèles SUV à la station tout-terrain lors de descentes et de montées abruptes, de conduite en dévers ainsi que de rotations transversales dans des conditions hivernales.

Dates de la manifestation.

Le cours de conduite aura lieu pendant la période suivante sur la piste de neige et de glace de Samedan:
du mercredi 31 janvier au vendredi 16 février 2024.

Le programme.

Jour 1

Jusqu'à 12 h 00	Arrivée des participants à l'hôtel et check-in.
De 12 h 00 à 13 h 30	Repas de midi à l'hôtel et trajet jusqu'au terrain d'entraînement.
De 13 h 30 à 14 h 00	Accueil et instructions relatives à la conduite.
De 14 h 00 à 17 h 30	Cours de conduite en petits groupes avec des instructeurs expérimentés. Une pause-café est prévue l'après-midi.
A partir de 17 h 30	Trajet jusqu'à l'hôtel.
A partir de 19 h 00	Apéritif dans le hall de l'hôtel suivi d'un repas, boissons comprises.

Jour 2

Jusqu'à 8 h 15	Petit-déjeuner individuel à l'hôtel, check-out.
De 8 h 30 à 8 h 45	Arrivée des participants sur le terrain d'entraînement et bref accueil.
De 9 h 00 à 12 h 15	Cours de conduite en petits groupes avec des instructeurs expérimentés. Une pause-café est prévue le matin.
De 12 h 15 à 13 h 15	Repas de midi dans une tente et clôture.
A partir de 13 h 15	Retour des participants.

Les véhicules.

De la Classe A à la Classe G: la grande variété de véhicules de notre gamme complète est à votre disposition, dont de nombreux modèles AMG avec propulsions alternatives que vous pouvez tester sous toutes les coutures. Pour bénéficier pleinement de l'encadrement personnalisé assuré par nos instructeurs expérimentés, nous vous répartirons en petits groupes et vous ne serez que deux à bord des véhicules mis à votre disposition. Nous vous garantissons ainsi une expérience de conduite unique tout au long de la journée.

Bon à savoir.

Code vestimentaire/équipement
Chaussures confortables, veste chaude et bonnet pour le changement de véhicule, mais pas de vêtements de ski, étant donné que vous passerez la plupart du temps dans des véhicules chauffés.

Permis de conduire
Vous avez besoin d'un permis de conduire valable (contrôle sur place) pour participer au cours de conduite.

Conditions de participation
Pour des raisons d'assurance, vous devez accepter les conditions de participation ci-jointes, à signer sur place avant le début du cours de conduite.

Accompagnateurs
Vous comprendrez que, pour des raisons de sécurité, il est interdit aux accompagnateurs de séjourner sur le terrain d'entraînement. Cependant, les accompagnateurs sont chaleureusement conviés au repas du soir. Ils peuvent également réserver une nuitée. Vous pouvez indiquer si vous serez accompagné directement lors de la réservation (ou plus tard par e-mail). Les frais supplémentaires de nuitée et de repas sont à régler à l'hôtel directement sur place.

Contact
Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions par e-mail à l'adresse info@mb-driving-events.ch ou par téléphone au 043 508 14 41 (allemand) ou 043 508 14 63 (français). Si vous avez été invité à la Mercedes-Benz Winter Experience, votre hôte se tient également à votre disposition.

Votre hôtel.

Pendant le cours de conduite Mercedes-Benz Winter Experience, vous passerez la nuit dans une confortable chambre double à l'hôtel Saratz.

Jusqu'à 12 h 00 Arrivée des participants et check-in à l'hôtel.

De 12 h 00 à 13 h 30 Repas de midi à l'hôtel suivi du trajet jusqu'au terrain d'entraînement.

L'Hotel Saratz quatre étoiles marie tradition ancestrale et design moderne. De par sa situation en pente, le village de Pontresina vous offre une vue imprenable sur les montagnes de la Haute-Engadine. Vous serez ravi de déguster des délices culinaires et de vous détendre dans l'espace bien-être de l'hôtel, ou bien de finir la soirée dans l'ambiance rustique du bar Pitschna Scena.

Si vous arrivez en transports publics, la navette de l'hôtel vient volontiers vous chercher à la gare de Pontresina. Pour bénéficier de ce service, veuillez contacter l'hôtel avant votre arrivée.

Hôtel Saratz
Via de la Stazium 2
7504 Pontresina
Tél. 081 839 40 00
www.saratz.ch

L’accès à la piste de neige et de glace de Samedan.

Adresse
Piste de neige et de glace de Samedan
Cho d’Punt 70
7503 Samedan

Itinéraire pour l’accès en provenance de Pontresina/Saint-Moritz
Suivre la route principale en direction de Zernez. Prendre la première sortie au premier rond-point de Samedan, puis à nouveau la première sortie au deuxième rond-point et suivre les panneaux Mercedes-Benz jusqu’au terrain d’entraînement Cho d’Punt.

Itinéraire pour l’accès en provenance de Zernez
Suivre la route principale en direction de Samedan. Prendre la deuxième sortie au rond-point et suivre les panneaux Mercedes-Benz jusqu’au terrain d’entraînement Cho d’Punt.

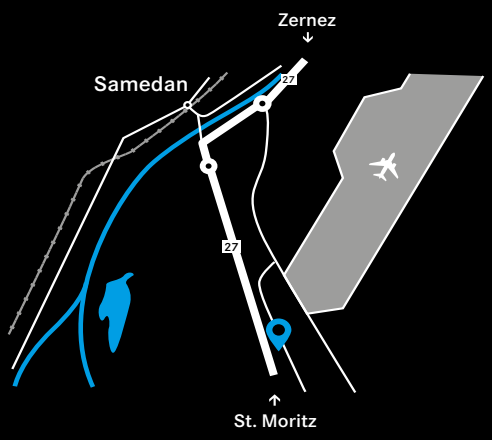

Conditions de participation.

1. Inscription
L'inscription se fait en ligne via l'outil de réservation de Mercedes-Benz Suisse SA. L'inscription est définitive une fois confirmée par écrit. Mercedes-Benz Suisse SA est en droit de mandater des tiers pour l'organisation des Mercedes-Benz Driving Events.

2. Prix
En plus du cours théorique et pratique, le prix comprend les repas, et, en cas de réservation, la nuitée et le repas du soir. Aucune assurance annulation n'est comprise dans le prix. Si le participant se désiste avant le début de l'événement, des frais d'annulation peuvent lui être facturés.

3. Frais de participation
Les frais de participation sont à régler à l'avance. Le montant est directement débité par le fournisseur de paiement Worldline Schweiz AG à Zurich (8005). Le traitement des paiements est assuré par le prestataire de services HPMS Megert Consulting à Reichenbach (3713). Le participant ne peut faire valoir des prétentions à l'encontre de Mercedes-Benz Suisse SA que dans la mesure où la créance en contrepartie est établie sans contestation ou lors d'un acte exécutoire. Il ne peut faire valoir un droit de rétention que dans la mesure où celui-ci figure dans le présent contrat.

4. Modifications de la réservation
Les participants ne peuvent modifier leur réservation (y compris en cas de maladie) que pour leur propre compte et que jusqu'à 14 jours avant le début du cours d'entraînement. Les frais de modification de la réservation s'élèvent à CHF 60.– (TVA comprise).

5. Conditions d'annulation
L'annulation requiert la forme écrite et doit être envoyée à info@mb-driving-events.ch. La date de réception de l'annulation fait foi. En cas de non-participation sans annulation dans les délais, l'intégralité des frais de participation sont dus. Le droit du participant qui se désiste, consistant à prouver que son désistement ou sa non-participation n'a causé à la société Mercedes-Benz Suisse SA aucun préjudice ou un préjudice minime, reste intact.

Conditions d'annulation (valables également en cas de maladie)
Si le participant annule son inscription, les conditions suivantes s'appliquent:
- En cas d'annulation de 29 jours à huit jours avant la manifestation: 50 % des frais de participation
- En cas d'annulation dès sept jours avant la manifestation: 100 % des frais de participation sont dus

  Les conditions suivantes s'appliquent pour les groupes à partir de dix personnes:
- En cas d'annulation jusqu'à 90 jours avant la manifestation: aucuns frais de participation
- En cas d'annulation dès 90 jours avant la manifestation: 100 % des frais de participation

6. Annulation par Mercedes-Benz Suisse
Si le nombre de participants minimal n'a pas été atteint, Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de résilier le contrat jusqu'à une semaine avant le début de la manifestation. Dans ce cas, Mercedes-Benz Suisse SA remboursera les frais de participation.

7. Modifications
Sous réserve de modifications concernant le déroulement et le contenu du programme.

8. Véhicules d'entraînement
Des véhicules d'entraînement sont mis à disposition. Il ne peut y avoir de prétention pour un véhicule précis.

9. Permis de conduire valable
La participation à la Mercedes-Benz Winter Experience est réservée aux titulaires d'un permis de conduire valable pour les véhicules de tourisme. Les participants s'engagent à présenter leurs permis de conduire sur demande.

10. Consommation d'alcool interdite
Durant les événement de conduite, la consommation d'alcool est interdite (règle du 0,0 pour mille). En cas de violation de cette régle, Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit d'exclure le participant. Un remboursement des frais de participation est exclu dans cette situation.

11. Comportement adéquat
Il incombe au participant de respecter les directives durant l'utilisation du véhicule. Il s'engage à éviter tout risque d'accident en adoptant un style de conduite prudent. Le participant se soumet aux directives des instructeurs de Daimler pendant toute la durée de l'événement de conduite. Si des frais ou des amendes sont exigés envers Daimler en raison d'une infraction routière commise durant l'événement, Daimler est en droit d'exiger du participant le paiement des sommes concernées. Daimler n'est pas tenue de prévoir des voies de recours contre les décisions concernées. Il en va de même pour les redevances concernant l'utilisation du réseau routier, quelles qu'elles soient.

12. Photos/vidéos
Le participant autorise Mercedes-Benz Suisse SA ou un tiers à diffuser des photos/vidéos de sa personne, modifiées ou non, et ce sans restriction à une région donnée. Il renonce à l'obligation que soit mentionné son nom, mais accepte qu'il puisse l'être en relation avec la ou les photos publiées.

13. Enfants et accompagnateurs
Etant donné que l'équipe sur place est très occupée avec les participants à la manifestation et afin d'éviter tout risque de sécurité, les enfants et les personnes accompagnatrices ne sont pas autorisés à rester sur le terrain d'entraînement.

14. Franchise en cas de sinistre
Les véhicules mis à disposition par Mercedes-Benz sont couverts par l'assurance casco complète. La franchise s'élève à CHF 1000.– dans un cas de responsabilité civile et à CHF 2000.– dans un cas de sinistre casco. En cas d'endommagement du véhicule mis à disposition, le participant s'engage à verser cette franchise à l'organisateur. Le participant peut être libéré de cette obligation, à discrétion de l'organisateur, si le dommage a été provoqué lors d'un exercice de conduite durant lequel il a suivi à la lettre les indications de l'instructeur. Si l'assureur ne doit pas répondre des dommages suite à une négligence grave du participant ou que les dommages causés par faute du participant ne sont pas couverts dans le cadre de l'assurance casco complète, le participant est responsable de tous les dommages causés par sa faute ou celle de son accompagnateur.

15. Assurance accidents
Les frais de participation comprennent une assurance accidents valable pendant toute la durée du cours et incluent les prestations suivantes: en cas de décès: CHF 312 000.– | en cas d'invalidité: CHF 600 000.– | supplément frais de guérison: jusqu'à CHF 12 000.– | supplément frais de sauvetage: jusqu'à CHF 12 000.–

16. Responsabilité
Si, en vertu des dispositions légales, Mercedes-Benz Suisse SA doit répondre, conformément aux présentes dispoitions, d'un dommage causé par une négligence légère, la responsabilité de MercedesBenz Suisse SA est limitée comme suit: la responsabilité n'intervient qu'en cas de violation des obligations contractuelles et se limite aux dommages typiques prévus lors de la conclusion du contrat. Cette limitation ne s'applique pas en cas de mise en danger de la vie ou de la santé, ni en cas de blessures corporelles. Indépendamment d'une faute commise par Mercedes-Benz Suisse SA, une éventuelle responsabilité de Mercedes-Benz Suisse SA conformément à la loi en matière de garantie des produits n'est pas affectée. La responsabilité personnelle des représentants légaux, des auxiliaires d'exécution et des collaborateurs de Mercedes-Benz Suisse SA n'est pas engagée pour des dommages causés par une légère négligence de leur part. Il en va de même pour les propriétaires ou les ayants droit du terrain sur lequel a lieu l'événement de conduite. Enfin, la responsabilité en cas de défaut du véhicule confié, si elle est indépendante d'une faute commise, est également exclue. Les spectateurs et accompagnateurs ne s'étant pas inscrits comme participants n'ont pas accès au terrain d'entraînement; aucune responsabilité ne sera assumée. Etant donné que l'équipe sur place lors de l'événement se consacre entièrement aux participants, une prise en charge des spectateurs et des accompagnateurs est impossible.

17. Dispositions finales
Toutes les conventions doivent être établies par écrit. Cela vaut également pour les accords annexes et les garanties ainsi que pour les modifications apportées ultérieurement au contrat. Si une clause du contrat, quelle qu'elle soit, s'avère nulle ou inapplicable, la validité de toutes les autres clauses de ce contrat n'est en rien affectée. Dans la mesure du possible, les contractants remplaceront la clause nulle par un accord fondé sur la bonne foi aussi proche que possible d'un point de vue légal et financier. Si le contrat est conclu avec un contractant étranger, seul le droit suisse s'applique concernant les dispositions contractuelles. Si le participant n'a pas de for ordinaire sur le territoire suisse, s'il a déplacé son domicile ou son lieu de résidence habituel en dehors de la Suisse après la conclusion du contrat ou si son domicile ou son lieu de résidence habituel n'est pas connu au moment où le recours est déposé, Schlieren représente l'unique lieu de juridiction en cas de réclamation concernant ce contrat.